



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-133 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Adoption du rapport annuel du contrat de Ville - Année 2017

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation en conseil municipal d'un rapport annuel. Il doit permettre une vision d'ensemble des actions réalisées dans les quartiers « politique de la ville ».

Le décret du 3 septembre 2015 en décrit le contenu :

- Montrer le lien entre le projet de territoire intercommunal et le Contrat de ville ;
- Présenter les modalités de pilotage et de gouvernance du Contrat ;
- Pour chaque pilier, présenter un état des lieux, un bilan des actions financées tout en rappelant les orientations stratégiques ;
- Présenter un bilan du Conseil citoyen ;
- Comporter un état « politique de la ville » retraçant les moyens déployés par l'Intercommunalité au titre de cette compétence.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education, Enfance, Jeunesse, Politique de la ville du 19 novembre 2018 ;

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le rapport annuel du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2017 préparé par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au titre de sa compétence « politique de la ville » joint à la présente délibération.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT